

LIBERTY ROCK 40 ACOUSTIC

Fiche de Pose et d'Entretien

I. POSE

A. Utilisation

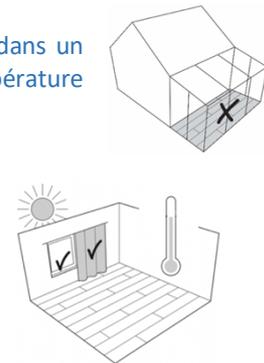
Revêtement de sol en PVC « LIBERTY ROCK 40 ACOUSTIC » par emboîtement destiné à la pose libre dans les locaux intérieurs neufs ou anciens. Il est doté d'un système de clipsage UNICLIC® (clic traditionnel sur le grand côté) et un emboîtement vertical Fold-down UNIPUSH® (clic à plat sur le petit côté).

Sous réserve du respect des conditions de mise en œuvre précisées ci-après, le revêtement LIBERTY URBAN a été conçu pour être mis en œuvre dans les locaux intérieurs conformément aux domaines d'emploi préconisés par UDIREV.

Le revêtement LIBERTY ROCK 40 ACOUSTIC n'est pas compatible avec une pose dans un mobil home, jardins d'hiver, véranda ou un habitat de loisir léger (variations de température trop extrêmes) et ne doit pas être exposé à l'ensoleillement.

En cas d'exposition à l'ensoleillement (présence de baie vitrée, de fenêtre de toit ou de puits de lumière), prévoir une protection par occultation (rideaux, voile, volet, ...) et/ou une régulation de la température du local (climatiseur, ...) pour éviter une décoloration et une dilatation importante du produit.

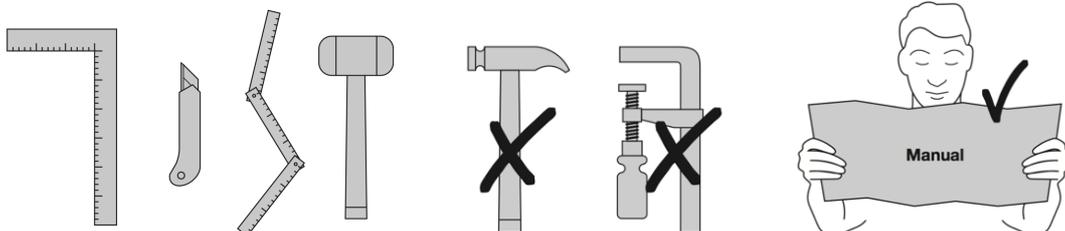
Dans le cas contraire, le revêtement devra être collé avec une colle PU bi-composants. L'application sera réalisée par simple encollage à la spatule A2. Le grammage et le temps de gommage sont ceux définis par le fabricant de la colle.



B. Matériel nécessaire

Pour effectuer une mise en œuvre dans les meilleures conditions, nous préconisons l'outillage suivant :

- | | |
|--|----------------------|
| • Cutter avec lame trapèze | • Tirant |
| • Mètre ruban | • Gants anti-coupure |
| • Règle et Équerre métallique | • Cale de réglage |
| • Maroufleur à main ou maillet en caoutchouc | |



C. Reconnaissance des supports

La reconnaissance des supports réalisée contradictoirement (voir formulaire en annexe 1) a pour objet de vérifier avant le début des travaux que les supports et les ouvrages annexes sont conformes aux règles de l'art et de définir les solutions constructives notamment en rénovation. Elle est réalisée conformément au NF DTU 53.2 §6.1.4.

Il appartient au concepteur de l'ouvrage de prendre en compte les délais de séchage des différentes natures de support, en prenant si besoin toutes les dispositions telles que le chauffage et la ventilation des locaux.

1. Liste des supports admis en neuf

Les supports admis sont ceux décrits dans la norme NF DTU 53.2 §5 « Revêtements de sol PVC collés » soit :

- les supports à base de liants hydrauliques ;
- les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé ;
- les planchers en bois ventilés sur lambourdes (espacée de 0,30 m) ou de doublage (19 mm) cloués ou vissés ;
- les planchers chauffants.

La pose sur plancher rayonnant électrique (PRE) est exclue.

2. Liste des supports admis en rénovation

Les supports admis sont les suivants :

	Pose directe possible, si	Sinon réparation localisée :
Revêtement de sol résilient : <ul style="list-style-type: none"> • vinyle compact (homogènes EN ISO 10581 et hétérogènes EN ISO 10582) • carreaux semi-flexibles à base de PVC (EN ISO 10595) 	<ul style="list-style-type: none"> • revêtement adhérent, non manquant et non abîmé • les désaffleurements sont ≤ 1 mm • les ouvertures de joints sont ≤ 2 mm 	<ul style="list-style-type: none"> • collage des dalles non abîmées • rebouchage de la partie déposée et/ou des dalles manquantes avec un enduit de sol adapté (et son primaire associé) + ponçage et dépolvoisierage par aspiration mécanique
<ul style="list-style-type: none"> • lessivage et rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter 		
Ancien carrelage et pierre naturelle:	<ul style="list-style-type: none"> • revêtement adhérent, non manquant et non abîmé • sans désaffleurements • la profondeur des joints est ≤ 2 mm • les ouvertures de joint sont ≤ 4 mm 	<ul style="list-style-type: none"> • application sur la partie concernée d'un enduit de nivellement adapté (et son primaire associé) + ponçage de l'enduit et dépolvoisierage par aspiration
<ul style="list-style-type: none"> • brossage, décapage et rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter 		
Sol en résine coulé :	<ul style="list-style-type: none"> • revêtement adhérent, non manquant et non abîmé • l'épaisseur du revêtement > 2 mm 	<ul style="list-style-type: none"> • application sur la partie concernée d'un enduit de sol à base de résine époxydique bi-composant adapté (et son primaire associé).
<ul style="list-style-type: none"> • dépolvoisierage par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter. 		
Dalle vinyles amiantes	<ul style="list-style-type: none"> • revêtement adhérent, non manquant et non abîmé • les désaffleurements sont ≤ 1 mm • les ouvertures de joints sont ≤ 2 mm 	<ul style="list-style-type: none"> • collage des dalles non abîmées • rebouchage de la partie déposée et/ou des dalles manquantes avec un enduit de sol adapté (et son primaire associé) et dépolvoisierage par aspiration mécanique
<ul style="list-style-type: none"> • dépolvoisierage par aspiration, lessivage et rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter. 		
<p>Attention : le ponçage du support n'est pas autorisé</p> <p>Important : l'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partiel de l'ancien ouvrage devra être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur (décret 2012-639 sous-section 4) qui précise entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiantes est assurée. Ce type de revêtement sera revêtu après avoir strictement respecté la réglementation en vigueur.</p>		
Peinture de sol	<ul style="list-style-type: none"> • peinture adhérente, non manquante, non écaillée et non cloquée 	<ul style="list-style-type: none"> • application sur la partie concernée d'un primaire adapté.
Ancien support à base de liant hydraulique	<p>Après dépose du revêtement existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élimination des résidus, des sillons de colle et de l'ancien enduit de sol non adhérent • la remise en conformité de la planéité du support • la présence de fissures ≤ 1 mm 	<ul style="list-style-type: none"> • rebouchage de l'enduit de sol abîmé ou mal adhérent avec un enduit de sol adapté (et son primaire associé) + ponçage et dépolvoisierage par aspiration mécanique
<ul style="list-style-type: none"> • dépolvoisierage par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter et si nécessaire application d'un primaire d'accrochage pour rendre le support hors poussière. 		
Ancien support à base de bois : <ul style="list-style-type: none"> • planchers en bois ou panneaux à base de bois (selon DTU 51.3) • anciens parquets collés (selon NF DTU 51.2) • anciens parquets à lames clouées (selon NF DTU 51.1) après mise en œuvre d'un enduit de sol bénéficiant d'un certificat CERTIFIE CSTB CERTIFIED valide 	<ul style="list-style-type: none"> • les désaffleurements sont ≤ 1 mm • les ouvertures entre lames sont ≤ 3 mm. 	<ul style="list-style-type: none"> • ponçage léger et dépolvoisierage par aspiration • application sur la partie concernée d'un enduit de nivellement adapté (et son primaire associé) + ponçage de l'enduit et dépolvoisierage par aspiration
<ul style="list-style-type: none"> • dépolvoisierage par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter. 		
<p>Le ponçage des traitements de surface (vernis, cires) n'est pas nécessaire.</p> <p>L'étude de l'état du support indiquera en particulier les dispositions à prendre pour maintenir l'aération de la sous face du plancher en procédant, le cas échéant, à des aménagements conformément au e-cahier du CSTB n°3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol – Rénovation » en vigueur.</p>		

Les anciens revêtements de sol ci-après sont exclus et devront être préalablement déposés : revêtements de sol textiles, vinyles ayant une couche acoustique, vinyles expansés à relief, linoléum, caoutchouc avec ou sans mousse ou avec sous-couche associée, parquet collé sur terre-plein, panneaux de particules flottants, planchers sur solivage, parquets flottants, panneaux OSB et planchers stratifiés.

3. Exigences relatives au support

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2 §6.1 « Revêtements de sol PVC collés » précisés comme suit.

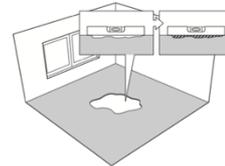
Le revêtement LIBERTY ROCK 40 ACOUSTIC possède une sous-couche acoustique intégrée. Il n'est donc pas nécessaire d'installer préalablement une sous-couche d'interposition acoustique sur le support.

a) Supports neufs en maçonnerie

Le support devra être propre, sec et plan, solide, à niveau, sans crevasses, sans contamination (de graisse, d'huile, de produit chimique, résidus de colle, trace de peinture ...), laitance de ciment et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).

La reconnaissance des supports sera réalisée conformément à la norme NF DTU 53.2 §6.1.4 afin de contrôler :

- le taux d'humidité (test de la bombe à carbure) ;
- la présence de microfissures et fissures ;
- la cohésion de surface (test de la rayure) ;
- la porosité (test de la goutte d'eau) ;
- la planéité (à la règle de 2 m et au réglet de 0,20 m) ;
- la cure.



Tous ces points devront être conformes à la norme NF DTU 53.2 et au e-cahier du CSTB n°3634_V2 « Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs » ou à un Avis Technique selon le cas.

b) Supports neufs à base de bois

Le support devra être propre, plan, solide, à niveau, sans désaffleurer, sans ouverture de joints, sans contamination de graisse, d'huile ou de produit chimique et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).

La reconnaissance des supports sera réalisée conformément à la norme NF DTU 53.2 §6.1.4 afin de contrôler :

- la planéité (à la règle de 2 m) ;
- les joints entre éléments ;
- l'arase.

Tous ces points devront être conformes à la norme NF P 63-203-1 (DTU 51.3) et au e-cahier du CSTB n°3634_V2 « Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs ».

c) Supports en rénovation

Les travaux de réhabilitation sur support revêtu se feront après une étude préalable de la reconnaissance des supports conformément au e-cahier du CSTB n°3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Rénovation » en vigueur.

Tous les supports à réhabiliter devront être convenablement préparés afin de garantir des conditions de pose optimales du revêtement de sol. En particulier, le support devra être propre, sec et plan, solide, à niveau, sans crevasses, sans contamination de graisse, d'huile ou de produit chimique et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).

La pose directe sera alors possible sans traitement des joints et des désaffleurements de l'ancien revêtement conservé, dans les limites indiquées au §5.

Lorsque l'étude de l'état du support préconisera l'utilisation d'enduits de sol intérieurs (avec son primaire associé), celui-ci devra bénéficier d'un certificat « Certifié CSTB Certified » visant l'application sur le support prévu.

L'installation sur plusieurs revêtements de sol collés par superposition est exclue. L'ensemble des revêtements sera déposé.

4. Préparation du support neuf

Les travaux préparatoires sont ceux décrits dans la norme NF DTU 53.2 §6.2 « Revêtements de sol PVC collés » ou à un Avis Technique (pour une chape fluide), complétés, modifiés ou précisés comme suit.

a) Supports neufs en maçonnerie

La pose directe sur le support est possible si les exigences relatives au support du §3.a sont respectées.

Dans le cas contraire, un enduit de sol et son primaire associé sera appliqué conformément au e-cahier du CSTB n°3634_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Travaux neufs ».

Les dispositions ci-dessous permettront d'assurer un bon comportement du support :

Préparation mécanique

Le support devra être débarrassé de tous dépôts, déchets, traces de peinture, pellicules et parfaitement dépoussiéré.

Procéder à un ponçage ou grenailage en fonction de l'état du support.

Traitement des fissures :

Les fissures devront être traitées préalablement à la mise en œuvre :

- microfissures et fissures de largeur inférieure à 0,3 mm : un enduit de sol avec son primaire associé sera appliqué.
- fissures de largeur comprise entre 0,3 et 1 mm feront l'objet d'un repiquage conformément à la norme NF DTU 53.2 §6.2.1.3.
- fissures d'ouvertures > 1 mm et/ou avec désaffleurer devra faire l'objet d'une étude pour vérifier la stabilité du support. Cette étude ne relève pas de la compétence de la Société UDIREV.

Traitement des joints de retrait et de construction :

Les joints de retrait et de construction seront traités conformément à la norme NF DTU 53.2 §6.2.1.5 lorsque ceux-ci ont une ouverture > 4 mm.

Traitement des joints de dilatation :

Les joints de dilatation seront traités par un couvre joint de dilatation.

b) Supports neufs à base de bois

La pose directe sur le support est possible si les exigences relatives au support du §3.b sont respectées.

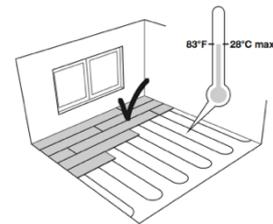
Dans le cas contraire, un enduit de sol et son primaire associé sera appliqué conformément au e-cahier du CSTB n°3634_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Travaux neufs ».

c) Plancher chauffant

Le revêtement peut être posé sur des planchers chauffants (conformément à la norme NF DTU 53.2 P1-1 §6.1.3.2 et §6.2.4) et sur plancher réversible à eau basse température si la température du sol ne dépasse pas 28°C.

La pose sur plancher rayonnant électrique (PRE) est exclue.

Le chauffage par le sol devra être éteint 48 h avant l'installation du revêtement.



5. Préparation du support en rénovation

Les travaux de réhabilitation des supports revêtu se feront conformément au e-cahier du CSTB n°3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Rénovation » en vigueur. L'étude de l'état du support indiquera s'il faut conserver le sol existant avec des réparations localisées. Se référer au § 2 (page 3) pour les supports admis.

Si l'étude montre que plus de 10% de la surface à recouvrir présente des défauts (revêtement manquant, non adhérent ou abîmé) dans un même local ; alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le sol préparé conformément §4.

6. Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité

Si le revêtement de sol PVC est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité (cas d'un dallage sur terre-plein, ...), une des solutions ci-dessous est à prévoir en accord avec les Documents Particuliers du Marché (DPM) pour assurer la protection de l'ouvrage conformément à la norme NF DTU53.2 §6.1.3.1 :

- une chape désolidarisée (chape rapportée) assurant la fonction d'une barrière anticapillaire en dessous et en périphérie avec une finition de surface lisse, fine et régulière (conformément à la norme NF DTU 26.2) ;
- la pose du revêtement sur une barrière adhérente pour sol sur support humide ou exposé à des reprises d'humidité (bénéficiant d'un Avis Technique favorable). Cette solution n'est envisageable que sur un dallage armé conforme à la norme NF P 11- 213 (DTU 13.3).

7. Produits associés

Les principaux produits associés donnés ci-dessous devront être utilisés conformément à leur étiquetage et la réglementation en vigueur. Les fiches techniques complètes sont disponibles à la demande.

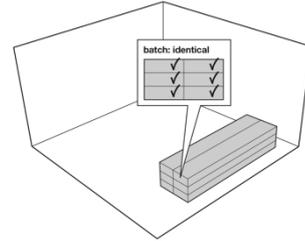
L'utilisation d'autres produits associés reste possible après validation par le service technique de la société UDIREV.

	Désignation commerciale	Fabricant
Primaire	Enduitprène Noflam	BOSTIK
	Primaprène	MANG (BOSTIK)
	Unidur N	ROXOL (BOSTIK)
	Cégéprim RN	CEGECOL
Enduit de sol	Miplasol Trafic 3	BOSTIK
	Roxol Trafic 3	ROXOL (BOSTIK)
	Unimang 3	MANG (BOSTIK)
	Superplan RN	CEGECOL
Colle PU bi-composants	PU 456	SADER (BOSTIK)
	Sol UR	CEGECOL
Mastic de calfatage	Ottoseal S51	OTTOCHEMIE

D. Préalablement à la pose

1. Réception du revêtement

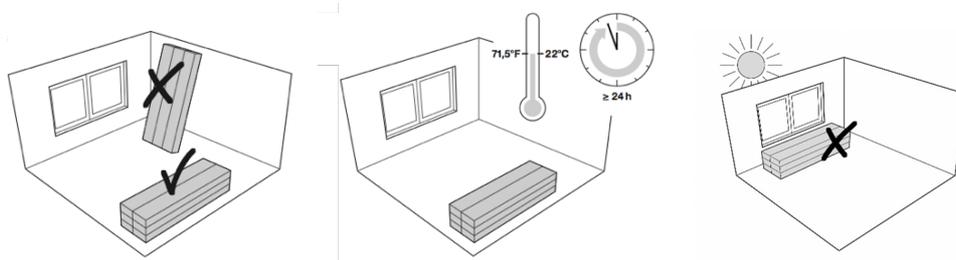
Lors de la réception du revêtement, une vérification des références et numéros de lot sur l'emballage sera nécessaire pour s'assurer que le produit correspond au même lot.



2. Stockage du revêtement

Les boîtes seront entreposées horizontalement et fermées durant les 24 heures précédant la pose :

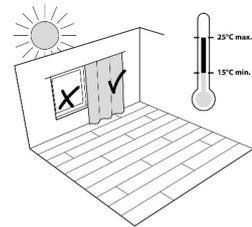
- dans un local clos, aéré et sécurisé,
- à une température ambiante comprise entre 15 et 25°C,
- à l'abri de l'humidité,
- sur une surface plane et propre.



3. Condition de pose

Durant la mise en œuvre du revêtement, la température sera comprise :

- entre +10°C et +25°C pour le support
- entre +15°C et +25°C pour les conditions atmosphériques.



4. Disposition des dalles / lames

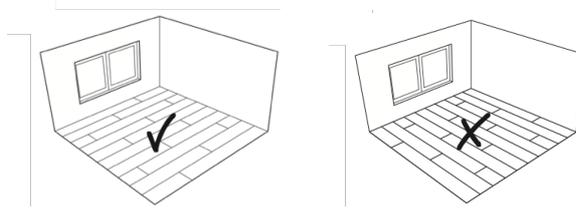
Il convient d'examiner la qualité du revêtement avant sa mise en œuvre afin d'exclure les dalles / lames présentant éventuellement un défaut d'ordre visuel et que la rainure et la languette sont exemptes de saleté et non abîmées. En cas de défauts, prévenir votre revendeur et ne pas commencer la mise en œuvre sans son accord.

La pose se fera en mélangeant plusieurs boîtes d'un même lot pour éviter des écarts de coloris et les répétitions de décors.

a) Calepinage

Sauf prescriptions particulières prévues dans les DPM (documents particuliers du marché), l'étude d'implantation des dalles/lames se fera de la façon suivante :

- les rangées de dalles/lames seront dans la même direction que la longueur du local à revêtir ou que la fenêtre principale.



- la longueur d'une dalle/lame ne peut être inférieure à 20 cm.
- la largeur de la 1^{ère} et dernière rangée devra être supérieure à 5 cm. Dans le cas contraire, il conviendra de décaler l'axe de démarrage.
- Si la 1^{ère} rangée commence avec une largeur de dalle/lame entière, les languettes présentes en périphérie seront enlevées.

L'alignement des joints pourra se faire de deux façons :

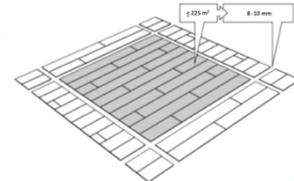
- joints décalés à répétition toutes les 2 ou 3 rangées en décalant la rangée suivante de 35 cm (correspondant à 2 largeurs de lame) ;
- joints décalés perdus en utilisant la chute de la rangée précédente.

Dans tous les cas, la longueur minimale d'une dalle/lames ne pourra être inférieure à 20 cm.

b) Espace périphérique

Le revêtement de sol devra être installé avec un jeu périphérique de 8 mm entre le bord du revêtement et le mur et autour des éléments fixes dans la pièce.

Pour les surfaces de taille supérieure à 225 m² et ayant une dimension supérieure à 15 m, un joint de fractionnement de 8 à 10 mm devra être créé au milieu de la pièce. L'espace sera recouvert par un profilé adapté permettant la dilatation du revêtement.

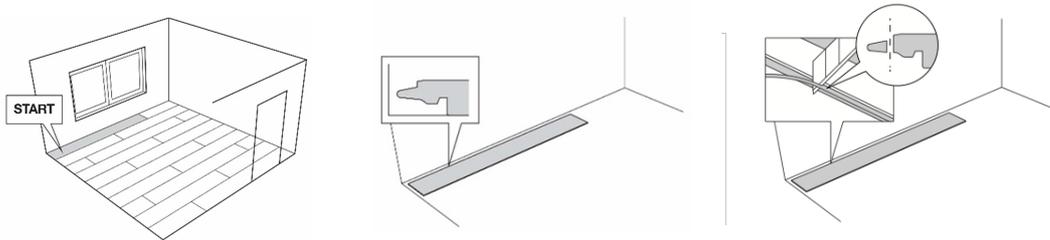


E. Pose du revêtement

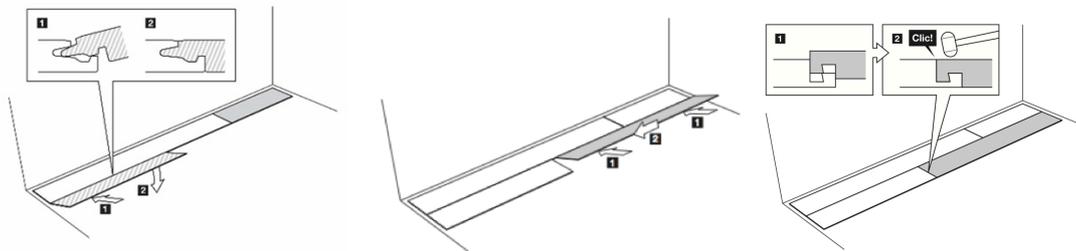
1. Principe de pose

Le démarrage de la mise en œuvre se fera dans le coin gauche parallèlement à la fenêtre principale (conformément au schéma ci-dessous) en reculant par rapport à la 1^{ère} rangée.

Les languettes devront toujours être enlevées lorsque la dalle/lame arrivera en périphérie.



L'emboîtement des dalles/lames se fera par rotation angulaire à 25° en inclinant vers le bas sur le grand côté (à l'aide du tirant si besoin) et par pression verticale sur le petit côté (à l'aide du maroufleur à main ou du maillet en caoutchouc si besoin).



Après avoir terminé la pose d'une rangée, il est recommandé de tapoter avec le maillet synthétique (en ayant préalablement mis une chute entre le revêtement et le maillet) pour s'assurer du parfait emboîtement.

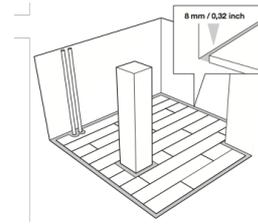
La découpe d'une dalle/lame se fera par report à l'aide d'un cutter à lame droite sécable de la façon suivante :

- tourner de 180° la dalle/lame à découper (couche d'usure au-dessus) et la placer juste en dessous de la dernière dalle/lame posée ;
- tracer une ligne repère par rapport à l'extrémité de la dernière dalle/lame ;
- faire un ou plusieurs passages avec le cutter sur la couche d'usure ;
- plier la dalle/lame pour la casser et éliminer les bavures.

Pour les découpes irrégulières, faire la découpe avec un cutter ou une scie sauteuse après avoir tracé la forme à couper.

2. Traitement des points singuliers

Lorsqu'une rangée est bloquée par des tuyaux ou points singuliers (type chambranles de porte), il est impératif de veiller à une dilatation périphérique de 8 mm autour de l'élément.



Autour des pénétrations (ex : passage de tuyauteries), le revêtement sera découpé et le jeu sera protégé avec des caches adaptés ou calfaté avec le mastic OTTOSEAL S51 afin de parfaire la finition.

a) Traitement des rives

Après avoir enlevé les cales et afin de parfaire la finition du revêtement ayant été préalablement découpé au droit des rives, une plinthe rapportée (en bois ou en PVC) pourra recouvrir par légère pression le jeu périphérique :

- sans traitement particulier (pour les locaux E1).
- avec calfatage du jeu périphérique avec le mastic Ottoseal S51 (pour les locaux E2).

En rénovation si les plinthes existantes n'ont pas été déposées, une baguette en quart de rond sera mise en appui sur celles-ci et le revêtement.

Important : Ne jamais fixer les plinthes ou les baguettes sur le revêtement pour ne pas empêcher sa dilatation.

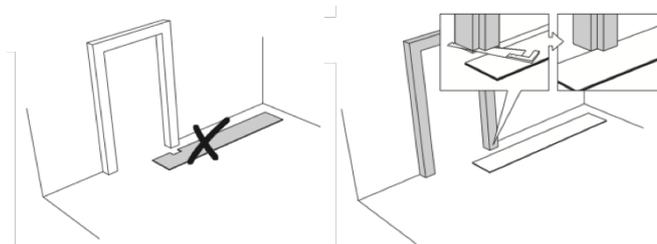
b) Raccordement aux seuils et revêtements adjacents

Le raccordement aux seuils et revêtement adjacents sera assuré par la mise en place d'une barre de seuil adaptée par recouvrement notamment en fonction de l'épaisseur du revêtement adjacent.

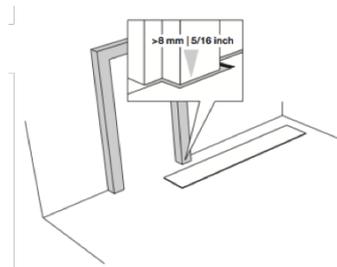
Dans le cas d'une mise en œuvre sur dalles vinyles amiantées, aucun percement ne pourra être envisagé, une barre de seuil adhésif ou à fixation invisible sera utilisée.

c) Pénétrations et pied d'huisseries

Dans la mesure du possible, les pieds d'huisseries seront découpés afin que le revêtement puisse passer en dessous.



Dans le cas contraire, le revêtement sera découpé et le jeu sera protégé avec des caches adaptés ou calfaté avec le mastic OTTOSEAL S51 afin de parfaire la finition.



F. Mise en service / Circulation

L'ouvrage sera livré en prenant en compte qu'il pourra être ouvert au trafic dès achèvement des travaux (pas de délai de mise en service).

Dans le cas d'un collage avec la colle bi-composants, l'ouvrage sera livré :

- 48 heures après la pose pour un trafic pédestre normal
- 72 heures après la pose pour l'aménagement du mobilier

Une attention particulière sera faite lors de l'agencement du mobilier afin de ne pas endommager le revêtement (avec une protection adéquate).

Les limites de charges statiques et sollicitations du niveau P3 sont celles définies dans le e-cahier du CSTB n°3782 « Notice sur le classement UPEC et le Classement UPEC des locaux » en vigueur. L'utilisation de protection adaptée en matière plastique ou en feutre est recommandée.

La mise en place de tapis de sol sous les fauteuils à roulette est recommandée.

Important : Dans le cas d'un plancher chauffant ou réversible, la remise en chauffe s'effectuera au plus tôt 24h après l'installation et progressivement par tranche de 5°C sur 48h.

Les produits suivants sont à proscrire :

- l'utilisation d'éléments en caoutchouc noir (roulettes, piétements, tapis, ...) ; les antioxydants migrent d'une façon indélébile dans tous les revêtements de sol en PVC.
- les chaises dépourvues de roulettes Type W comme décrit dans la norme EN 1259.
- les produits javellisés purs (application possible si dilués à 10%).
- les produits chimiques à base de solvant ou de chlore (par exemple : cétone, acétone).
- les cires, vernis ou détergents à base d'huile.
- les tampons à récurer ou disques de monobrosse abrasifs (disque vert, brun ou noir).

G. Réparation

Dans le cadre d'une surveillance régulière, la détection d'une éventuelle anomalie sur une dalle/lame pourra faire l'objet d'une réparation localisée.

Une dalle/lame pourra être remplacée en la découpant en plusieurs parties en partant de son centre à l'aide d'un cutter à lame droite.

Après avoir enlevé l'ensemble de la dalle/lame abîmée, mettre en place une nouvelle dalle/lame en ayant au préalable enlevé la languette du petit côté de la nouvelle dalle/lame.

II. ENTRETIEN

Un entretien régulier adapté aux conditions d'usage est la meilleure façon de préserver la durabilité et la bonne conservation d'aspect du revêtement de sol LIBERTY ROCK 40 ACOUSTIC et d'obtenir un niveau d'hygiène attendu.

Précautions d'usage :

- Ne jamais effectuer de décapage avec des disques abrasifs ou des procédés risquant de détériorer le traitement de surface (tels que disques noir, brun ou vert).
- Ne jamais utiliser certains produits, du fait de la protection de surface, qui peuvent provoquer une altération de la coloration indélébile au revêtement LIBERTY ROCK 40 ACOUSTIC:
 - Produits javellisés purs (application possible si dilués à 10%),
 - Tous produits à base de pin des Landes,
 - Tous produits à base de solvants puissants (tel que l'acétone, ...),
 - Produits vitrificateurs et vernis (à ne pas confondre avec l'émulsion de restauration).

A. Aménagement des accès extérieurs

Afin de faciliter l'entretien, l'utilisation aux accès extérieurs des dispositifs combinés de grilles gratte-pieds et tapis essuie-pieds de dimensions appropriées limite le transfert des particules solides et abrasives (boue, gravillons) et de l'humidité dans les zones les plus exposées et sollicitées.

B. Entretien périodique

Se référer à la fiche de nettoyage et d'entretien disponible auprès de votre revendeur.

1. Traitement des taches

Ne pas utiliser de tampon à récurer ou paille de fer pour enlever les taches récurrentes.

Toujours frotter avec un chiffon doux de l'extérieur de la tache vers l'intérieur.

Rouille

Appliquer un antirouille ou acide oxalique.
Rincer abondamment

Matières grasse alimentaires / Peintures / Stylo à bille / Stylo feutre / Graisse lourde (goudron)

Appliquer sur la tache un solvant pur (Essence C ou White spirit).
Frotter avec un chiffon doux.
Rincer abondamment.

Traces de caoutchouc / Traces de chaussures

Appliquer un détergent alcalin pour traces de chaussures (ex : Dynatech Trophy).
Laisser agir 5 minutes.
Frotter avec un chiffon doux.

Chewing-gum / Gouttes de peinture

Utiliser une bombe de froid pour durcir le chewing-gum.
Retirer à l'aide d'une spatule en plastique.

Traces de colle

- | | |
|---|--|
| - Traces fraîches de colle acrylique (< 1 mois) : | Appliquer une solution à base d'eau additionnée de décapant.
Laisser agir 5 minutes.
Effectuer un nettoyage mécanique.
Rincer le sol. |
| - Traces de colles acryliques sèches (> 1 mois) : | Utiliser un solvant pur (Essence C ou White spirit).
Frotter avec un chiffon doux.
Rincer abondamment. |
| - Traces de colles solvants : | Utiliser des solvants agressifs sans trop insister sur les traces de colles résistantes.
Frotter avec un chiffon doux.
Rincer abondamment. |

2. Protection

Le revêtement reçoit en usine un traitement de surface polyuréthane destiné à :

- faciliter l'entretien
- supprimer l'application d'une émulsion lors de la mise en service ;
- retarder l'application d'une émulsion lors de l'opération dite de restauration qui peut se dérouler quelques années après la mise en service si le revêtement de sol a été correctement entretenu.

Le revêtement LIBERTY ROCK 40 ACOUSTIC doit être protégé contre les risques de poinçonnement provoqués par les meubles, objets à pied pointus ou autre objet lourd. L'utilisation de protections en cuir, en feutre, en PVC ou en Polyéthylène est recommandée (celles en caoutchouc et les platines métalliques sont à exclure).

Rapport contradictoire de la reconnaissance des supports

Entreprise La date

Nom, référence et adresse du chantier

Localisation des contrôles (voir plan (s) à joindre)

Clos et couvert oui non, Température ambiante °C, Cloisons oui non,
Propreté des sols oui non.

Contrôles à établir selon les méthodes d'essais définis dans la NF DTU 53.2 P1-1 Reconnaissance des supports.

Nombres de contrôles à effectuer : Minimum 1 pour les premiers 100 m² et 1 par multiple de 500 m² supplémentaire.

1) **Taux d'humidité du support** : Type d'appareil : Bombe au Carbone ou Sonde Hygrométrique
Résultats : n° 1 C NC n° 2 C NC n° 3 C NC n° 4 C NC n° 5 C NC

2) **Relevée des fissures** : Situation, Diagnostics, largeurs
Décisions

3) **Cohésion de surface** :

Résultats : n° 1 C NC n° 2 C NC n° 3 C NC n° 4 C NC n° 5 C NC

4) **Porosité** :

Résultats : Support normalement poreux Support très poreux Support fermé

5) **Planéité** : Nombre de contrôles (minimum cinq)

Résultats : n° 1 C NC n° 2 C NC n° 3 C NC n° 4 C NC n° 5 C NC

6) **Cure** : Nature

7) **Escalier** : Volée n°... C NC. Volée n°... C NC. Volée n°... C NC. Volée n°... C NC.

Les contrôles ont été fait par l'entreprise représentée par Monsieur le

Les contrôles, constats et décisions ont été réalisés contradictoirement le avec et / ou :

Le maître d'ouvrage Monsieur Signature

L'architecte et/ou le maître d'œuvre Monsieur Signature

Éventuellement, le titulaire du lot support Monsieur Signature

Le rapport est à remettre en mains propres contre décharge ou à expédier en lettre recommandée avec AR aux :
Architecte, Maître d'œuvre et au titulaire du lot support.

NOTE Légende : C = Conforme NC = Non conforme.